



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022 A 20H15
A L'AUBERGE COMMUNALE A ECUVILLENS**

Présidence : M. Dominique Zamofing
Secrétaire : Mme Chantal Duennenberger
Présents : 103 citoyennes et citoyens
Excusés : Mmes et MM. Vallérie Berchtold-Clément, Caroline Blanc,
Nicolas Corpataux, Gérald Ducret, conseiller communal,
Marc-Antoine Emery, Cécile Gachoud,
Catherine Leibzig, Agnès et Francis Limat,
Jacques Perriard, Bernard Progin
Scrutateurs M. Maurice Seydoux (65) et M. Simon Duennenberger (38)

M. Dominique Zamofing : Mesdames, Messieurs, Le Conseil communal vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette assemblée du budget 2023.

La configuration de la salle est différente des autres assemblées, et si nous sommes à nouveau sur scène, comme l'an passé, c'est en raison du spectacle de Fribug qui se produit durant ce mois de décembre à Ecuwillens. Pour celles et ceux qui ont vu ou verront le spectacle, vous en conviendrez, un peu d'humour fait toujours le plus grand bien.

Point de Michel Sapin ou Jean-Luc Nordmann pour vous envoyer des vanes, mais une équipe soudée avec des conseillers communaux toujours motivés à servir la cause publique et les citoyens de la commune de Hauterive FR.

Nous sommes au crépuscule de l'année 2022. Il sera bientôt temps de faire le bilan de celle-ci. Une année qui a fait souffrir les milieux agricoles mais réjouit les restaurateurs avec ces nombreuses journées ensoleillées, mais très sèches. La guerre en Ukraine a éclipsé le Covid, et un important renchérissement s'est installé en Europe. Les conséquences ne seront pas négligeables pour les ménages de notre pays et l'économie en général.

Une pénurie d'électricité nous menace. Des mesures d'économie d'énergie ont été prises et seront prises avec les différents objets que le Conseil communal propose au budget des investissements.

Nous nous réjouissons de partager un moment avec vous chers citoyennes et citoyens et de délibérer durant cette assemblée. Nous vous soumettons un budget 2023 avec un léger déficit et nous espérons qu'il sera validé par l'assemblée. Six objets sont à l'ordre du jour des investissements.

Je salue particulièrement la présence :
de Monsieur Nicolas Galley, Député,
du représentant de l'abbaye d'Hauterive, le frère Claude
de Monsieur Maurice Seydoux, Président de Paroisse.

L'assemblée communale a été convoquée

- par publication dans la feuille officielle no 47 du vendredi 25 novembre 2022
- par affichage aux piliers publics
- par publication dans l'information communale distribuée dans tous les ménages le 30 novembre 2022.
- par information sur notre site Internet www.hauterivefr.ch

L'assemblée peut ainsi valablement délibérer.

Pour le bon déroulement de cette assemblée, je vous prie de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

1. Les citoyennes et citoyens qui n'ont pas le droit de vote sont priés de s'annoncer maintenant : 1 personne n'a pas le droit de vote.

Lors de vos interventions, vous voudrez bien utiliser le micro que vous tendra un scrutateur et vous annoncer avec vos nom et prénom. Je vous prie également de couper vos natels pour éviter quelques interférences avec les micros.

Le Conseil communal vous propose de nommer deux scrutateurs.

M. Maurice Seydoux et M. Simon Duennenberger ont accepté d'officier à ces postes.

Merci pour votre engagement. Je vous prie de procéder à votre première tâche, à savoir compter les citoyens présents afin de nous annoncer le nombre de personnes ayant le droit de vote ce soir. 103 personnes sont présentes avec droit de vote.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil communal propose une petite modification ou plutôt un ajout, c'est d'inclure au point 2 le rapport de la commission financière, la commission financière souhaitant se prononcer sur la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine. L'ordre du jour qui vous est présenté est donc le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2022**
- 2. Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours**
Rapport de la commission financière
- 3. Budget de fonctionnement 2023 – approbation**
Rapport de la commission financière
- 4. Budget des investissements 2023 – approbation**
 - 4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+
Rapport de la commission financière
 - 4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction
Rapport de la commission financière
 - 4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED
Rapport de la commission financière
 - 4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers
Rapport de la commission financière
 - 4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal
Rapport de la commission financière
 - 4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir
Rapport de la commission financière

5. Information du Conseil communal

6. Divers

La discussion est-elle demandée au sujet de l'ordre du jour ? Pas de question.

Au vote à main levée : l'ordre du jour est accepté à l'unanimité. L'assemblée peut se dérouler selon l'ordre du jour tel que présenté.

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : Procès-verbal de l'assemblée du 3 mai 2022

M. Dominique Zamofing : le procès-verbal de ladite assemblée a été publié dans le bulletin d'information distribué à tous les ménages de la commune. Il a également pu être consulté sur notre site internet www.hauterivefr.ch. Y a-t-il des remarques ou des questions concernant ce procès-verbal ? Aucune question.

Au vote à main levée : le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 mai 2022 est approuvé à l'unanimité. Je remercie notre secrétaire communale Chantal Duennenberger pour la rédaction précise de nos débats.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours

M. Dominique Zamofing : Le 1^{er} juin 2022, l'assemblée des délégués a procédé à la modification des statuts du RSS par 66 voix et 2 abstentions. Cette modification prévoit la reprise d'une nouvelle tâche par le Réseau Santé de la Sarine, consistant à organiser et mettre en œuvre l'organisation, ainsi que la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine.

Comme pour toute modification essentielle des statuts, une ratification par les organes législatifs communaux est nécessaire (art. 113 al. 1 LCo). Par ailleurs, et puisque la tâche décrite ci-dessus est nouvelle, **cette ratification doit être unanime** pour que la modification des statuts puisse entrer en vigueur (art. 113 al. 1 bis LCo).

- Avec la nouvelle Loi sur la défense-incendie et secours (LDis), le dispositif des sapeurs-pompier·s connaît une réforme importante. Actuellement, les communes du district de la Sarine disposent encore de leur corps de sapeurs-pompier·s (CSP), ou d'un corps intercommunal (CSPi) avec les communs alentour. Un centre de renfort (CR) par district complète le dispositif.
- Le rôle des communes restera central dans la nouvelle organisation, mais il sera mis en œuvre par le biais d'associations de communes. En Sarine, la décision d'incorporer la défense incendie et les secours (DIS) au Réseau Santé de la Sarine (RSS) a été prise par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) le 4 février 2021 (vote à l'unanimité moins 2 oppositions).
Le système de milice est maintenu comme élément central de la défense incendie, pour une zone de plus de 100'000 habitant·e·s, dont une large part en milieu urbanisé. Cela assure la maîtrise des coûts financiers. A noter que la plupart des zones urbaines et périurbaines de taille similaire en Suisse possèdent des corps professionnels aux charges financières nettement plus élevées.
- La professionnalisation au niveau du RSS de certaines tâches de commandement, administratives et techniques, garantit un encadrement optimal. Des synergies opérationnelles, de formation et de gestion sont promues entre sapeurs-pompier·s et ambulances. Quant au RSS, il s'agit d'une association qui a démontré sa capacité de gestion de projets complexes depuis sa création.

- Avec le nouveau dispositif, des « objectifs de performance », en termes de délais d'intervention et d'effectifs envoyés sur les sinistres, selon leur gravité, sont fixés pour l'ensemble du territoire, au profit de la sécurité des habitants.
- La réforme proposée en Sarine est conforme à la nouvelle exigence légale et permettra de répondre à des besoins opérationnels connus depuis plusieurs années, le manque de disponibilité des pompiers en journée et l'exigence de mutualisation des moyens, respectivement la réduction des doublons.

Les principes de la LDIS

- les corps de sapeurs-pompiers ne seront plus organisés à l'échelle des communes, mais à l'échelle des districts, voire de régions comprenant plusieurs districts ;
- un changement de paradigme basé sur le principe d'assurer l'aide la plus rapide et la plus efficace en fonction des risques et non pas des frontières politiques ;
- les bases de départ opérationnelles sont réparties sur tout le territoire du district/de la région, en fonction d'une carte des risques ;
- chacune de ces bases sera dotée des moyens nécessaires pour couvrir la majeure partie des risques.

Avantage de la réforme

Les avantages escomptés sont :

- la mutualisation de ressources humaines et matérielles des sapeurs-pompiers ;
- une taille critique d'un Bataillon au niveau du district pour gérer l'ensemble des prestations ;
- une gestion professionnalisée, tout en maintenant le système de milice ;
- une meilleure maîtrise et transparence des coûts ;
- des synergies avec les ambulances (lors des interventions mais aussi pour la gestion et l'entretien des véhicules) ;
- un interlocuteur unique pour les autres partenaires de la sécurité : police, protection-civile, armée.

Par la mutualisation des forces et l'intégration dans une association de communes, un sentiment de perte de lien au niveau local peut se faire sentir et cet aspect a été pris en compte tout au long du projet de réforme, en particulier au travers d'une forte collaboration avec les différents corps de sapeurs-pompiers. Il est important de maintenir un lien fort entre les communes et les sapeurs-pompiers, par exemple via le recrutement, même si à futur les aspects opérationnels seront gérés par le RSS.

Il paraît également important de maintenir le soutien assuré par les pompiers lors de manifestations locales, tout en le rationalisant et le plafonnant.

Ce qui change pour la commune de Hauterive FR

- Le CSP Hauterive FR va intégrer la compagnie Gibloux (Gibloux et Hauterive FR)
- Base de départ principale à Farvagny, secondaire et temporaire à Hauterive FR

Conséquence financière de la réforme :

Le coût du service du feu par habitant passera à CHF 23.- ce qui représente une augmentation de CHF 9.- /habitants.

La taxe est augmentée pour les astreints à CHF 100.00 de 3 ans à 40 ans (statuts RSS) contre CHF 70.00 actuellement de 20 ans à 52 ans (selon règlement communal en vigueur).

Diverses dispenses de l'obligation de servir et exonération du paiement de la taxe sont mentionnées dans les statuts du RSS.

Le Conseil communal soutient les nouveaux statuts concernant la défense incendie et les secours du Réseau Santé de la Sarine et demande aux citoyens de la commune de Hauterive FR de les accepter.

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole à Monsieur le Président de la commission financière pour le préavis de ladite commission.

M. Andrej Lushnycky : **Point 2 de l'ordre du jour : Modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours** Cette nouvelle structure est tout-à-fait supportable financièrement, tout en tenant compte d'une meilleure efficacité du service. L'augmentation des charges est budgétisée à CHF 26'532.- selon le message de modification des statuts RSS.

La Commission financière préavise favorablement cette augmentation du chapitre service du feu.

M. Dominique Zamofing : merci. Les statuts n'ont pas été publiés dans leur intégralité dans le bulletin communal, cela aurait fait trop de pages. Les intéressés ont pu consulter les statuts sur le site internet de la commune ou au bureau communal. On ne va pas les lire article par article, les modifications sont soulignées en rouge, on ne pourra pas modifier un article ou un autre, nous devons accepter ces statuts tels quels ou les refuser. Nous allons les passer rapidement en revue et nous arrêter sur les exceptions, les taxes et aussi les exemptions possibles pour les citoyens.

Art. 2 Membres

²...Le Réseau peut admettre d'autres communes par la suite aux conditions fixées par les statuts et par l'assemblée des délégués. **Les dispositions particulières régissant les communes frontalières et les communes extra-cantoniales prévues par la loi du 26 mars 2021 sur la défense incendie et les secours (ci-après LDIS) et son règlement d'exécution (ci-après : RDIS) sont applicables.**

Art. 3 Le Réseau a pour buts :

- e) **d'organiser et de mettre en œuvre l'organisation et la gestion de la défense incendie et des secours pour les territoires couverts par le Bataillon Sarine, conformément à la législation sur la défense incendie et les secours.**

Article 10 L'assemblée des délégués a les attributions suivantes :

g) adoption des règlements nécessaires à la bonne marche du Réseau, notamment le règlement sur l'indemnité forfaitaire pour l'aide familiale à domicile **et le règlement de défense incendie et de secours du Bataillon Sarine (RDISBat)**

q) **fixation du montant de la taxe d'exemption et des modalités de perception de celle-ci**

Article 17 Le directeur ou la directrice général.e

Engagement et attributions

³**Le ou la commandant.e du Bataillon ainsi que les commandant.es de compagnie sont nommé.es par le directeur ou la directrice général.e du RSS, sur proposition de la Direction Secours et avec l'assentiment préalable du Comité de direction du RSS et de l'ECAB.**

Article 25 Les ressources du Réseau se composent :

d) **des taxes d'exemption**

Article 25^{bis} Obligation de servir

¹**Sont astreints à s'incorporer dans le bataillon des sapeurs-pompiers les hommes et les femmes, domiciliés sur le territoire des communes membres, quelle que soit leur nationalité, à partir du 1^{er} janvier de l'année de leurs 18 ans et jusqu'au 31 décembre de leurs 40 ans.**

²**En cas de nécessité, l'assemblée des délégués peut fixer les limites d'âge de 18 à 50 ans.**

Art. 25^{ter} - Taxe d'exemption

¹Les personnes astreintes à l'obligation de servir et qui ne sont pas incorporées dans le bataillon sont soumises à une taxe d'exemption annuelle, qui est prélevée par l'association, au travers des communes membres.

²Sont dispensés de l'obligation de servir et exonérés du paiement de la taxe d'exemption :

- a) les personnes au bénéfice d'une rente AI ou au bénéfice de l'aide sociale ;
- b) les personnes s'occupant dans leur propre ménage, d'une personne invalide ou impotente (une seule personne dispensée par ménage) ;
- c) les membres d'un autre bataillon de sapeurs-pompiers ;
- d) les membres des services d'ambulances, les membres des corps de police cantonale astreints au service d'urgence, ainsi que les membres des centrales d'alarme ;
- e) les personnes qui ont servi durant 15 ans dans une compagnie de sapeurs-pompiers ;
- f) le préfet ou la préfète et les lieutenant.es de préfet ;
- g) les membres permanents de l'organe cantonal de conduite en cas de catastrophe au sens de la législation sur la protection de la population ;
- h) les personnes requérantes d'asile, admises provisoires et réfugiées au sens de la loi fédérale sur l'asile ;
- i) les personnes en formation venant de l'étranger en programme d'échange de maximum une année, sur la base d'une attestation de l'établissement de formation ;
- j) les personnes en formation jusqu'à 25 ans révolus sur la base d'une attestation de l'établissement de formation.

³La taxe d'exemption s'élève à CHF 160.- au maximum par personne. Elle est fixée par l'assemblée des délégué.es, qui peut déléguer cette compétence au comité de direction. Le montant de la taxe tient compte du budget de l'association et des coûts de la défense incendie et des secours. Le produit de la taxe d'exemption est exclusivement affecté à la défense incendie et aux secours.

⁴En cas d'assujettissement partiel d'une personne pendant l'année, notamment en cas de déménagement dans une commune d'une autre association, la taxe est perçue pro rata temporis.

⁵L'assemblée des délégué.es arrête les modalités de perception de la taxe dans les limites fixées au présent article.

Art. 25^{quater} - Fonds spécial pour véhicules, engins et matériel

¹L'association crée un fonds spécial, affecté exclusivement au financement – partiel ou total – des charges liées à l'entretien des véhicules dédiés à la défense incendie et des engins d'intervention ainsi qu'au renouvellement du matériel nécessaire aux bases de départ.

²Ce fonds est alimenté par les versements forfaitaires de l'ECAB conformément à l'article 26 RDIS.

Art. 30.- ¹ Le Réseau peut contracter des emprunts.

²La limite d'endettement est fixée à :

- a) 120'000'000 francs pour les investissements ;
- b) 4'000'000 francs pour le compte de trésorerie.

Art. 31^{bis}.- La charge financière liée à l'accomplissement des tâches et des missions de la défense incendie et des secours (art. 3 let. e) est, après déduction de la taxe d'exemption à l'obligation de servir, répartie entre les communes membres selon la clé suivante :

50% selon le nombre d'habitant.es (population légale)

50% selon la valeur assurée (quote-part) des bâtiments de chaque commune.

Art. 37

¹Les communes sont tenues de reverser le montant des taxes d'exemption facturées au nom du RSS au plus tard au 31 mai de l'année concernée.

Art. 41

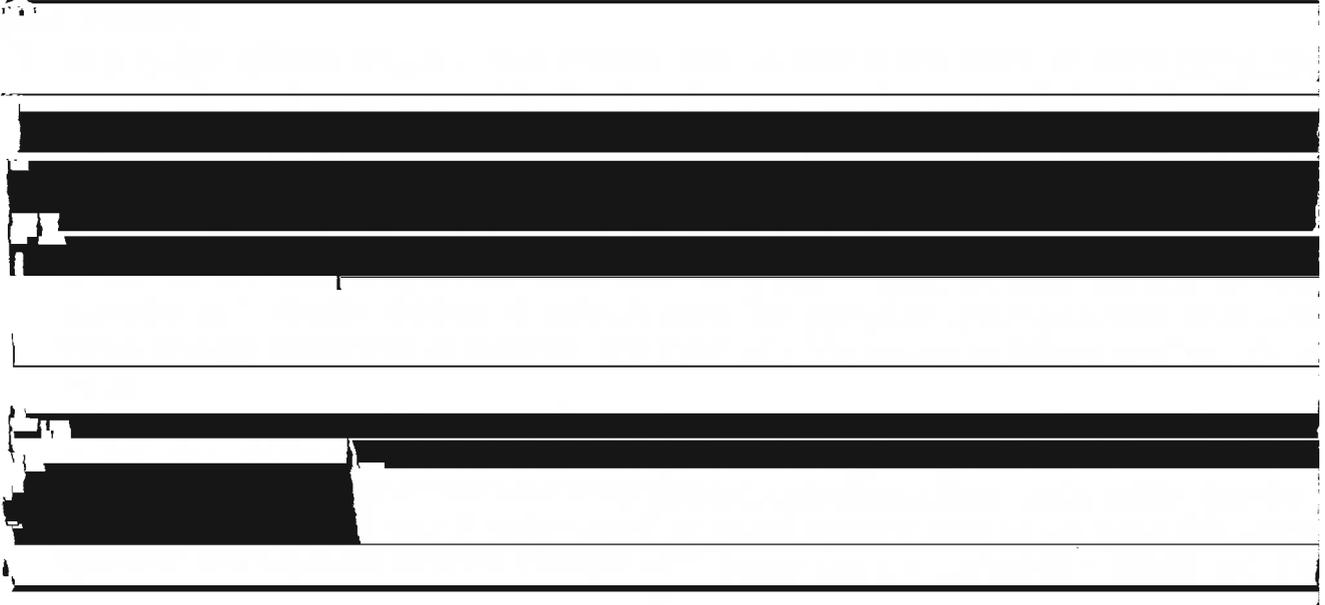
⁴Une commune peut sortir de l'association uniquement si elle adhère à une autre association de commune conformément à la planification cantonale au sens de la législation sur la défense incendie et les secours.

Art. 50.- Les modifications des articles 2, 3, 10, 17^{bis}, 25, 25^{bis}, 25^{ter}, 25^{quater}, 30, 31^{bis}, 37, 41 et 42 adoptés par l'Assemblée des délégué.es du 1^{er} juin 2022, entrent en vigueur à la fin du régime transitoire de la LDIS, après avoir été adoptés par toutes les communes membres et approuvés par la Direction des institutions de l'agriculture et des forêts.

Toutes les communes doivent les accepter, nous sommes dans les dernières communes de la Sarine à les passer en assemblée communale. Toutes les communes les ont acceptés sauf à Villars-sur-Glâne où cet objet sera revoté en décembre ; il reste encore une commune qui va vraisemblablement les refuser mais selon l'art. 63 il est stipulé que le Conseil d'Etat peut forcer une commune à adhérer à une association même si elle ne le veut pas.

J'ouvre la discussion.

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : bien que je sois totalement d'accord avec les objectifs de la réforme et que le rapprochement territorial a été fait le vote sera à cette réunion de statut.



c'est CHF 160.00. En fait on voit qu'initialement c'était CHF 200.00 dans les statuts initiaux, on voit que la volonté c'est d'encaisser plus ; on voit même que l'assemblée des délégués peut donner la compétence de changer la taxe au comité de direction de celui qui utilise l'argent. Donc en fait c'est très mal monté à mon avis, on voit aussi que la limite de l'endettement du RSS revient à CHF 120 millions, on doit être conscient de ceci, on crée un bateau qui est capable de s'endetter pour CHF 120 millions mais en fait ceux qui garantissent ce montant ce sont les communes et personne d'autre. Ce sont donc nous, les citoyens. Nous perdons complètement la maîtrise de l'objet et à mon avis c'est le moment de dire que ce genre de fonctionnement n'est plus possible.

Pour ces raisons je vais voter non et si jamais on a peur de voter non pour ne pas être les seuls à s'opposer, Granges-Paccot va certainement s'opposer car son Conseil communal recommande de s'opposer aux statuts. J'ai terminé.

M. Dominique Zamofing : merci pour votre prise de position. Je vais commencer par votre dernière information : effectivement, la commune de Granges-Paccot va sûrement refuser les statuts, comme elle refuse pratiquement tous les statuts qui lui sont proposés en général. Concernant l'obligation d'accepter ces statuts, il est vrai la loi est ainsi faite et c'est peut-être anti-démocratique, mais l'unanimité des communes est requise, et si majorité de oui, les autres communes doivent quand même y adhérer.

Concernant le mandat confié au RSS, cela peut être un mauvais choix selon vous mais cela évite de recréer une usine à gaz, en parallèle de tout ce qui est déjà créé au niveau des services sanitaires, comme les homes, les ambulances. Bien sûr ce sont de gros montants, mais s'il fallait recréer un service uniquement pour les pompiers, ce serait de nouveau de l'administration supplémentaire et la majorité des communes a estimé que c'était une meilleure idée de confier cela au RSS qui a déjà une structure. Dans les autres districts, ce n'est pas forcément organisé ainsi, mais on voit qu'ils sont moins en avance que nous car la loi doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier et pas tous les districts sont prêts. On espère que sur le terrain ce sera fonctionnel et sur le papier cela ira aussi un peu plus tard. Concernant les finances, oui cela coûtera plus cher ; comme vous le savez, quand on parle fusion des communes tout le monde disait, au début, qu'il y aurait des économies et on s'est vite rendu compte qu'il n'y en avait pas. Ce sera ensuite un service plus professionnel et plus performant. C'est aussi cela les pompiers. Le service sera plus performant avec une revalorisation des sapeurs-pompiers, ce sera aussi un coût supplémentaire parce que finalement est-ce encore justifié d'aller à 3 heures du matin au bout d'une échelle au péril de sa vie faire un sauvetage pour Fr. 20.00 de l'heure. Moi qui étais dans la commission, je pensais en tout cas que ce n'était plus possible, donc ce sont finalement des salaires qui ont été revalorisés, les commandants ont plus de responsabilité avec de plus grands secteurs, tout travail, compétence et tout risque doit être rémunéré à sa juste valeur. Je crois que j'ai répondu à vos trois affirmations.

M. Christian Rhême, Posieux : qu'est-ce que cela veut dire temporaire, pour moi cette information est nouvelle concernant la base de départ de Hauterive FR.

M. Dominique Zamofing : Les véhicules que la commune possède ne seront pas repris par l'ECAB, car ils ont plus de 10 ans d'âge. Il faut aussi voir les choses sur le terrain : des nouveaux statuts sont organisés et dès le 1^{er} janvier 2023 tout est à Farvagny et peut-être que six mois plus tard, on réalisera peut-être qu'un tonne-pompe serait bien à Hauterive FR. Et si on le laisse partir, ensuite on ne l'a plus. Actuellement il est encore chez nous, le RSS ne va pas le reprendre, nous avons mis dans le budget quelques charges financières imputées à ce tonne-pompe. Ce n'est pas qu'on ne fasse pas confiance au système et à la nouvelle organisation mais c'est nouveau, on garde pour l'instant ce tonne-pompe, sinon l'aérodrome est intéressé à le reprendre au moment où nous souhaiterons nous en séparer. Voilà pourquoi nous sommes pour l'instant une base secondaire.

D'autres prises de paroles ? ce n'est pas le cas, avant de voter, je remercie tous les sapeurs-pompiers qui se sont engagés; pour quelques-uns c'est une page qui se tourne, je remercie

aussi ceux qui continuent cette aventure. Nous avons eu 6 admissions et 7 démissions. Que la bonne entente règne entre les commandants et les sapeurs, quelques corrections interviendront naturellement sur le terrain et sur le papier aussi, nous espérons que cela fonctionnera bien au 1^{er} janvier.

Au vote à main levée, la modification des statuts du Réseau Santé de la Sarine (RSS) suite à la création d'une direction de secours est approuvée par 92 voix, 7 refus et 4 abstentions.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : budget de fonctionnement 2023

M. Dominique Zamofing : Commentaires budget du compte de résultat 2023

Les budgets ont jusqu'à maintenant été établis selon le modèle comptable MCH1. Ce budget 2023 est le premier établi selon les nouvelles normes MCH2 qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022.

Différentes opérations imposées par la nouvelle Loi cantonale ont été réalisées, notamment l'inventaire de l'ensemble des biens de la commune, la réévaluation du patrimoine financier, mais surtout les 2 opérations plus conséquentes : la création d'un nouveau plan comptable et la réévaluation du patrimoine administratif. Le patrimoine administratif est l'ensemble des biens indispensables au bon fonctionnement d'une commune, soit par exemple l'école, l'administration ou les routes.

Il a fallu reprendre l'intégralité des investissements réalisés durant les 20 dernières années et calculer sur chacun d'eux l'amortissement comme si MCH2 était déjà en vigueur. Comme une très grande majorité des investissements de la commune ont été entièrement amortis, certains biens figureront à nouveau au bilan car ils ne seront plus entièrement amortis avec MCH2.

Ceci a pour effet d'augmenter les charges annuelles d'amortissements mais aussi

d'augmenter la valeur du bilan de notre commune, respectivement notre fortune. Le total de cette réévaluation représente la réserve de réévaluation du patrimoine administratif qui pourra être utilisée pendant les 10 prochaines années pour couvrir les amortissements de réévaluation. C'est une nouvelle technique, vous en conviendrez

Le budget de fonctionnement 2023 ou plutôt compte de résultat 2023 comme on va l'appeler à l'avenir a été publié, intégralement, dans le bulletin d'information no 2/2022, de sorte que vous avez pu en prendre connaissance avant l'assemblée. Comme à l'accoutumée, nous avons joint les commentaires nécessaires et les explications sur les différences des positions les plus marquantes par rapport au budget 2022. Nous n'allons pas lire les comptes dans leur ensemble, mais les parcourir chapitre par chapitre, pour que vous puissiez poser vos questions afin de compléter, si nécessaire, votre information.

Administration

Pas de question.

Ordre public

Pas de question.

Enseignement et formation

Pas de question.

Culture, loisirs et sport

Pas de question.

Santé

Pas de question.

Affaires sociales

Pas de question.

Transports et communications

Pas de question.

Protection et aménagement de l'environnement

Pas de question.

Economie (agriculture/forêts)

Pas de question.

Finances et impôts

Pas de question.

Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 3 de l'ordre du jour : Budget de fonctionnement 2023

La Commission financière a examiné le budget de fonctionnement 2023 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales, le nouveau plan comptable ainsi qu'avec les directives du Service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2023 par rapport au budget 2022 et aux comptes 2021. Le changement de la structure des chapitres concernant les postes comptables rend difficile la comparaison avec les chiffres des comptes 2021 et le budget 2022 encore sous MCH1.

On peut relever une augmentation des recettes de CHF 270'389.00. Les dépenses ont augmenté de CHF 328'876.00. Ceci est dû principalement à l'augmentation des charges liées.

Selon notre appréciation, le budget de fonctionnement a été établi de manière prudente par le Conseil communal, ce qui donne un résultat légèrement déficitaire.

Nous nous référons aux commentaires du Conseil communal pour les explications des changements majeurs comparés aux périodes précédentes.

Sur la base des informations communiquées, la Commission financière prévoit favorablement le budget de fonctionnement pour l'année 2023 qui prévoit un déficit de CHF 70'500.00.

M. Dominique Zamofing : Je remercie le président de la commission financière.

Y a-t-il encore des questions dans l'assemblée ? Ce n'est pas le cas.

Le budget de fonctionnement 2023 est accepté à l'unanimité, je vous remercie.

Je saisis l'occasion de remercier les membres de la commission financière pour l'excellente collaboration.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : budget des investissements 2023 et vote des crédits y relatifs

M. Dominique Zamofing : Le Conseil communal vous propose six objets au budget des investissements.

4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+

M. Dominique Zamofing : Je donne la parole à Madame Véronique Zapf en charge des bâtiments communaux.

Mme Véronique Zapf : merci. Pour ce premier investissement nous vous présentons deux objets : le premier concerne un crédit d'étude pour l'évaluation du potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux. Etant donné que le bâtiment édilitaire est déjà équipé de panneaux, cette étude portera sur six bâtiments : l'administration communale, l'auberge, l'immeuble route de Fribourg 77, l'école, la halle de gymnastique et les vestiaires du foot.

Le second objet concerne la réalisation de certificats énergétiques des bâtiments appelés CECB+ pour deux immeubles communaux : l'auberge et l'immeuble route de Fribourg 77. Pour information un CECB+ est déjà en cours pour la halle de gymnastique, qui est également un bâtiment vieillissant et nous aurons les résultats courant 2023 pour ce bâtiment. Nous en avons commandé deux de plus, parce que sur ces deux bâtiments, donc la Pinte et route de Fribourg 77, ce sont les deux derniers bâtiments communaux qui ont une chaudière à mazout, qui ont chacune environ 25 ans de fonctionnement. C'est ainsi le moment d'avoir des variantes de rénovation chiffrées pour la planification de leur assainissement.

Montant de l'investissement : CHF 30'000.00, financé par les liquidités.

M. Dominique Zamofing : merci. Je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : Point 4 de l'ordre du jour : budget des investissements 2023 et vote des crédits y relatifs 4.1 Crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 30'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : J'ouvre la discussion.

M. Alessandro Circelli, Ecuwillens : le canton octroie des subventions pour les CECB+, a-t-on bien fait les demandes ?

M. Dominique Zamofing : oui. Un CECB+, c'est une radiographie du bâtiment qui nous donne ensuite une piste pour assainir ces bâtiments. Ce n'est pas seulement trouver les problèmes, mais proposer des solutions pour y remédier, à nous qui ne sommes pas des spécialistes et professionnels du bâtiment.

Pas d'autre question. Je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'étude pour l'analyse de la faisabilité d'équiper de panneaux photovoltaïques les bâtiments communaux ainsi que l'analyse thermique de ceux-ci par un CECB+ pour un montant de CHF 30'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.2 Crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, passage au LED, possibilité d'extinction

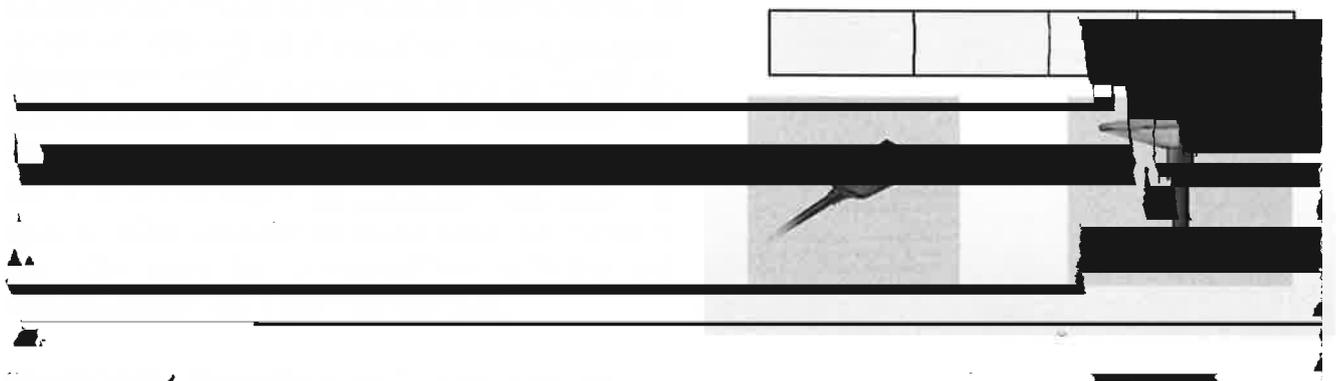
Notre conseiller Gérald Ducret étant absent, c'est moi qui vais présenter le projet.

Le Conseil communal avait prévu d'assainir l'ensemble de l'éclairage public en passant au LED sur 5 ans. Nous avons commencé il y a deux ans déjà. Ceci nous permettra d'avoir une économie d'énergie de 50 à 60 % sur la consommation électrique.

A ce jour, deux secteurs ont été réalisés. Vu le contexte actuel du coût de l'énergie, le Conseil communal souhaite finaliser l'assainissement en une seule intervention, début 2023.

Une fois l'assainissement terminé, il sera possible de diminuer l'intensité de l'éclairage, voire de faire de l'extinction grâce à la télégestion du système d'éclairage, tout en laissant les passages piétons enclenchés. Cette modification nous permettra d'économiser CHF 8'000.00 par année. Ce n'est pas énorme, vous allez me dire, sur le budget de la commune, mais c'est déjà ça.

Le Conseil communal a la volonté de changer ces lampadaires mais ne souhaite pas faire de l'extinction. Dans un premier temps, nous souhaitons réduire l'intensité de l'éclairage de 23-24 heures à 5-6 heures le matin. Nous ne souhaitons pas couper dans certains secteurs que nous jugeons peut-être prioritaires pour l'extinction, les citoyens quant à eux qui habitent dans ces secteurs-là n'ont probablement pas la même vision que nous. Il reste le problème sécuritaire : beaucoup de jeunes de notre commune rentrent assez tard et c'est aussi moins sécuritaire pour eux et aussi pour ceux qui circulent en voiture. C'est pourquoi le Conseil communal souhaite diminuer l'éclairage mais pas passer à l'extinction. Ce plan est fixé dans



le marbre mais il s'agit de notre position actuellement.

Nous nous sommes aussi posé la question d'éteindre un luminaire sur deux, c'est aussi une variante. Je me suis promené une fois dans la commune et j'ai regardé ce que cela donnerait : 9 fois sur dix cela ne fonctionne pas, car une fois il y a un passage piéton, la fois d'après c'est une route de quartier qui débouche, après c'est devant un plus grand immeuble et finalement ce serait un débat sans fin. Quand un lampadaire ne fonctionne pas, en général dans les 3 jours on nous appelle pour nous demander de le réparer. Donc éteindre un lampadaire sur deux ne va pas fonctionner. Voici les deux types de lampadaires, pour les routes et le 2^{ème} pour les quartiers.

Cela diffuse mieux sur la route et moins dans les salons et chambres à coucher, nous pouvons également mettre un couvert pour la moitié du lampadaire. Nous nous sommes aussi posé la question de

**Economie
d'énergie**

**tonnes/
CO2**

7.7915

62.9

moins d'électricité qu'une ampoule à incandescence et 6 à 8 fois moins qu'une ampoule halogène.

Montant de l'investissement
Financement par les liquidités

Fr. 35'000.00

M. Dominique Zamofing : merci, je redonne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky 4.3 Crédit pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED

La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 35'000.00 financé par les liquidités de la commune.

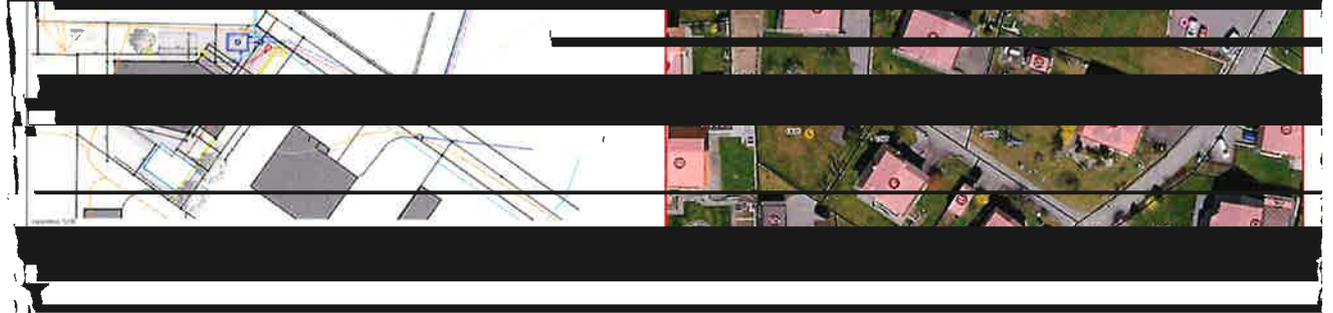
M. Dominique Zamofing : avez-vous des questions concernant cet investissement ?

Par de question, le vais soumettre l'investissement au vote

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour le remplacement des luminaires des bâtiments communaux par des LED pour un montant de CHF 35'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

4.4 Crédit pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers

Une nouvelle construction a débuté à l'Impasse des Rosiers à Eouvillens. Ce ancien quartier n'est pas encore en séparatif. Dans le but d'arriver à un quartier en séparatif, un



collecteur d'eau usée et un collecteur d'eau claire doit être construit. Il s'agit d'un ancien quartier en unitaire qui dispose actuellement d'un collecteur en eau mixte par la route et qui va rejoindre le collecteur principal.

Ces travaux sont prévus en début d'année 2023

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion ? pas de demande de parole, je vais soumettre l'investissement au vote.

Au vote à mains levées, le crédit d'investissement pour la mise en séparatif EU-EC impasse des Rosiers – Ecuwillens pour un montant de CHF 95'000.00 financé par la réserve de l'épuration est approuvé à l'unanimité.

4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal

Je donne la parole à Madame Véronique Zapf.

Mme Véronique Zapf : ce crédit sera destiné à la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal. Cette infrastructure est régulièrement utilisée par les sociétés locales qui louent les salles lors des lotos ou grandes manifestations. Il s'agit de continuer par étapes à rénover ce bâtiment et ces sanitaires seront rénovés en respectant le style qui a été réalisé au rez-de-chaussée du bâtiment.

Montant de l'investissement CHF 50'000.00

Financement par les liquidités

Je donne la parole au Président de la commission financière.

M. Andrej Lushnycky : **4.5 Crédit pour la rénovation des sanitaires du sous-sol du restaurant communal**

La Commission financière préavis favorablement cet investissement de CHF 50'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion.

M. Bertrand Kilchoer, Ecuwillens : dans les CHF 50'000.00 est-ce qu'il s'agit uniquement des sanitaires ou il y a aussi parois, murs et luminaires en LED ?

M. Dominique Zamofing : il s'agit uniquement des sanitaires et les luminaires seront changés avec le crédit prévu précédemment. Pas d'autre question, je vais soumettre l'investissement

le coût est très élevé et à cela s'est ajouté l'aspect sécuritaire, qui nous a imposé d'effectuer des travaux supplémentaires qui ont été commandés en fin de chantier par l'inspecteur de tirs avant qu'il n'octroie l'autorisation de tir. Ceci explique pourquoi l'installation des récupérateurs de balles a coûté bien plus que ce qui était prévu. Deuxièmement, un devoir d'enquête et d'étude sur le site nous est imposé et par gain de temps et par souci d'économie, comme certaines machines étaient déjà sur place, il a été décidé de profiter de l'aubaine pour établir un rapport technique sur la base d'une investigation préalable et de sondages. Ceci explique l'autre partie du dépassement. Ce rapport technique a été validé par le Service de l'environnement quant à la méthodologie appliquée. Le Service de l'environnement exige par contre pour l'ancienne butte de tir des compléments pour ce qui concerne les risques pour les sols et les eaux souterraines. Ce complément a fait l'objet d'un devis de CHF 20'000.00.

Pourquoi ancienne butte de tir et butte actuelle ? La butte de tir a dû être déplacée en raison de la construction de l'autoroute, raison pour laquelle sur ce site on n'a pas une mais deux buttes à assainir. Je précise que la commune n'a pas le choix d'entreprendre ces démarches, c'est la loi qui nous y oblige. Je précise également que nous sommes encore en phase d'étude et d'investigation. Je précise que le montant de CHF 60'000.00 ne concerne nullement les travaux d'assainissement qui vont encore devoir être réalisés et enfin, ces travaux font l'objet de subventions tant fédérale que cantonale. Ce crédit de CHF 60'000.00 sera financé par des liquidités.



M. Dominique Zamofing : merci, je donne la parole au président de la commission financière.

M. Andrey Lushnycky : **4.6 Crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir**

Ce crédit complémentaire comprend le dépassement pour l'installation des récupérateurs de balles de CHF 16'176.58 ainsi qu'un complément de CHF 43'823.42 pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir. La Commission financière préavise favorablement cet investissement de CHF 60'000.00, financé par les liquidités de la commune.

M. Dominique Zamofing : merci, j'ouvre la discussion ? pas de question.

Au vote à mains levées, le crédit complémentaire pour l'étude de l'assainissement des buttes de tir pour un montant de CHF 60'000.00 financé par les liquidités est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie.

Avant de boucler le volet financier, je dois encore vous faire formellement approuver le budget total des investissements 2023 pour un excédent de charges de CHF 580'000.00.

Le budget des investissements 2023 est accepté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous montre encore la planification du financement de la dette en 2023, une dette qui diminue finalement, puisque tous les investissements qui ont été votés tout à l'heure sont soit financés par la réserve sur l'épuration d'une part et les autres par les liquidités.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : informations du Conseil communal

PLANIFICATION DU FINANCEMENT DE LA DETTE EN 2023

Situation de la création du cabinet médical

Comme je l'ai mentionné dans le message dans le bulletin communal, des contacts ont été établis avec trois médecins intéressés. Après quelques mois de discussions et négociations, nous sommes à nouveau à la case de départ. L'un des médecins s'étant retiré à notre grande déception. Son retrait a mis en péril le projet d'installation des deux autres

médecins. En effet, il représentait un taux d'activités à 100% dans le cabinet, alors que les autres médecins souhaitaient occuper un taux d'activité partiel. Nous ne perdons pas espoir et continuons nos démarches et tractations.

Chapitre	référence	secteur	Objet	Coût des investissements		Dette au 01.01.2023		Intérêts		Amortissements		Dette au 31.12.2023
				Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Charges journalières	Banque			
2170	3	P	Ecole primaire	3	3'830'400	298'500	1.89	10.2023	5'642	98'900	201'600	
6150	3	P	Moderation trafic route cantonale	4	499'850	27'000	1.89	10.2023	510	20'000	7'000	
6150	3	E	Aménagement des trottoirs	4	100'000	13'600	1.89	10.2023	257	11'200	2'400	
9630	3	P	Innenleite route de Fribourg 77	1	2'484'404	1'388'814	1.89	10.2023	26'249	22'000	1'366'914	
	2	H		3		1'000'000	1.20	05.2028	12'000		1'000'000	
2170	2	H	Agrandissement de l'école	3	3'300'000	1'000'000	0.55	05.2030	5'500		1'000'000	
	3	H		3		211'000	0.55	05.2030	1'161	99'000	112'000	
6150	4	H	Route de contournement Ecuwillens	4	1'323'000	598'976	0.59	01.2026	3'534	50'118	548'948	
9531	5	H	Rénovation salle et restaurant communal, Ecuwillens	1	1'800'000	1'000'000	0.70	09.2035	7'000		1'000'000	
	5	H				462'000	1.00	03.2027	4'620	18'000	444'000	
7201	7	H	Collecteur eaux claires de la Troleire	4	600'000	256'000	0.90	09.2027	2'304	16'000	240'000	
6150	8	H	Eclairage public-assainissement des luminaires	4	151'500	93'930	0.80	07.2026	751	6'000	8'7870	
7201	8	H	Assainissement STEP	4	195'000	120'900	0.80	07.2026	967	7'800	113'100	
7201	8	H	Collecteur eaux claires, place-centre village Ecuwillens	4	200'000	124'000	0.80	07.2026	992	8'000	116'000	
7301	9	H	Bâtiment DE/édilité	3	5'000'000	4'850'000	0.55	06.2030	26'674	150'000	4'700'000	
			sous-total			11'444'720			98'162			
			TOTAUX		0	11'444'720			98'162	505'088	10'939'632	

Passerelle reliant Ecuwillens à Neyruz

D'entente avec la commune de Neyruz, la passerelle a été fermée pour des raisons de sécurité. L'état général de celle-ci est mauvais et d'importants travaux de restauration doivent être réalisés.

Il a été décidé avec la commune de Neyruz de ne pas restaurer cette passerelle et d'étudier une nouvelle variante. La passerelle actuelle est en bois. Il y a beaucoup d'humidité et pas beaucoup de soleil à l'endroit où elle est érigée.

Nous avons comme but de présenter un projet pour l'assemblée d'avril 2023.

Changement de priorité à l'intersection vers la déchetterie à Ecuwillens

Il y avait à l'époque une demande d'un citoyen pour changer de priorité. Une analyse a été faite pour un changement de priorité au carrefour de la déchetterie. Après étude et demande de préavis auprès du Service des Ponts et Chaussées (SPC), il n'est pas possible de changer la priorité, car une route avec un plus faible trafic ne peut pas avoir la priorité sur une route avec une fréquentation supérieure.

Concrètement : La route de Magnedens a une fréquentation inférieure à la route de contournement. Le changement de priorité n'est ainsi pas réalisable.

Assainissement carrefour de la boucherie : Le canton doit assainir le carrefour de la boucherie car c'est un endroit avec de nombreux accidents. Le Conseil communal a eu deux séances avec le Service des ponts et chaussées. Nos avis divergent car pour le SPC, le carrefour doit être assaini avec une géométrie plus perpendiculaire à la route cantonale, en joignant finalement les deux branches. Le Conseil communal est d'avis qu'il faut implanter un rond-point, de diamètre légèrement inférieur à la normale, sinon il y a lieu de faire des emprises chez des privés, pour assainir ce carrefour. Le dossier est actuellement au Service de la mobilité pour prise de position, donc affaire à suivre pour ce carrefour.

Trottoir route de Magnedens

Le dossier du trottoir est en consultation dans les services. Dès son retour, il sera présenté aux propriétaires longeant la route de Magnedens. Puis mis à l'enquête avec une réalisation on l'espère en automne 2023.

Passage aux compacteurs

Vous allez recevoir début janvier une brochure explicative pour votre carte d'accès aux compacteurs, qui sera d'ailleurs la même que la carte d'accès à la déchetterie. Dès le 16 janvier 2023, vous aurez accès aux compacteurs où une carte sera chargée avec un montant de CHF 50.00 par ménage ou entreprise. Vous devrez par la suite la recharger selon la brochure explicative qui vous parviendra. Il n'y a pas lieu de tout de suite recharger de l'argent à moins que vous ne vouliez capitaliser l'argent sur cette fameuse carte de la déchetterie. Une bonne partie de la population va pouvoir échelonner ce rechargement de carte et si des gens n'allaient pas s'en sortir, des explications seront fournies à la déchetterie ou vous pourrez passer au bureau communal.

Le memento.ch

C'est un outil de plus en plus utilisé par nos citoyens, qui poursuit sa progression et de manière réjouissante. Je tiens à remercier au nom du Conseil communal Claudio Berta, Monique Aebischer, Chantal Duennenberger, Jean-Denis Chavaillaz, René Gendre et Charly Bongard pour le temps consacré à ce projet.

Cette année, un concours sous forme d'énigmes a été organisé et pour proclamer les résultats, je cède la parole à M. Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats.

M. Jean-Denis Chavaillaz : après les concours de photos qui se sont essouffés un peu avec le temps, nous avons pensé organiser un autre type de concours pour animer un peu la vie communale et nous nous sommes mis d'accord sur un concours portant sur les énigmes communales. Comme pour les derniers concours, le Conseil communal nous soutient en attribuant un prix au gagnant de ce concours. Ce concours portait sur quatre énigmes qui devaient être résolues dans un délai imparti. Le règlement précise dans son article 4 que le vainqueur du concours sera tiré au sort parmi celles et ceux qui auront fourni quatre bonnes réponses, donc qui ont répondu juste aux quatre énigmes dans les délais imposés. Au total ce sont 27 personnes qui ont participé, mais 11 seulement ont trouvé les bonnes réponses pour les quatre énigmes. Nous avons procédé au tirage au sort, et l'heureuse gagnante de ce concours est Mme Valérie Berchtold-Clément de Posieux. Elle est malheureusement excusée ce soir, nous la félicitons pour cette réussite. Applaudissements. Je tiens, au nom de l'équipe du Mémento, à remercier toutes celles et ceux qui ont participé à ce concours et je vous donne d'ores et déjà rendez-vous en 2023 pour un nouveau concours qui traitera du thème du Giron des jeunes. Des informations complémentaires suivront.

M. Dominique Zamofing : merci beaucoup à Jean-Denis Chavaillaz pour la proclamation des résultats et je réitère tous mes remerciements à l'équipe du memento pour leur excellent travail. Je rappelle aux personnes qui ne seraient pas encore inscrites de s'abonner à la lettre d'informations du memento. Merci aussi pour vos idées, un jour il faudra peut-être aussi compléter cette équipe du memento.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : divers

M. Dominique Zamofing : A qui puis-je donner la parole ?

M. Bernard Perritaz, Ecuwillens : d'abord une remarque pour le projet de cabinet médical, il est important de garder l'espoir, c'est un super projet avec un excellent emplacement et je suis certain que l'on va bientôt trouver des médecins, avant un rond-point à la boucherie. Ensuite une question : on va peut-être au-devant de graves problèmes d'approvisionnement électrique, si cela arrive ce sera extrêmement grave, quelles mesures avez-vous prises ou qu'envisagez-vous pour garantir l'accès aux ressources essentielles et aussi pour protéger les plus vulnérables ?

M. Dominique Zamofing : merci. La commune de Hauterive FR est en partenariat avec la commune de Gibloux. Nous avons un ORCOC qui aurait dû être dissous car le canton va reprendre ces tâches-là. Actuellement il est encore en place. Pour l'heure il y a eu déjà plusieurs analyses. Je donne la parole à Patrick Cudré-Mauroux, qui est notre représentant au sein de l'ORCOC.

M. Patrick Cudré-Mauroux : l'ORCOC (Organe de coordination en cas de catastrophe) est issu de la protection civile et voué à disparaître mais il nous rend bien service ces temps. On s'est réuni plusieurs fois, avec 3 points prioritaires fixés 1) service de l'eau 2) le home 3) l'organisation des PRU (points de rencontre d'urgence). Ce PRU est un endroit qui sera ouvert en cas de pénurie uniquement. Nous nous mettrons à disposition en cas de question et pour centraliser l'information, la coordination des urgences, notamment médicales, et autres. Pour l'instant, la situation de l'approvisionnement en électricité est stable mais nous restons assez vigilants. Nous sommes plus préoccupés pour l'hiver 2023-2024. Je vous rappelle qu'au niveau fédéral, les mesures prises, en quatre étapes, en cas de pénurie sont les suivantes : premièrement, une campagne de sensibilisation est en cours, nous sommes tous priés d'économiser l'énergie, p. ex. en baissant le chauffage autant que possible, en éteignant tous les appareils, etc. En degré 2, il y aura interdiction d'utiliser jacuzzis et saunas entre autres, pour arriver en degré 4 à une phase de délestage, avec 8 heures de courant pour 4 heures de délestage. Cela devrait nous permettre de vivre le plus normalement possible. Nous espérons ainsi éviter un blackout plus général.

M. Roger Galley, Ecuwillens : j'ai une question concernant les projecteurs du terrain de football, est-ce que vous prévoyez de changer les luminaires par des LED ? Ils restent d'ailleurs souvent allumés longtemps après les matchs et parfois jusque tard dans la nuit, il faudrait faire attention de remédier à ce problème. Et 2^{ème} question : on parle beaucoup d'économie d'énergie, qu'en est-il des abris atomiques ? parce qu'avec l'abrutissement de Moscou nous ne sommes pas à l'abri d'un pétard, surtout que nous ne sommes pas dans l'OTAN. Avons-nous tous une place assurée dans les abris de la commune ?

M. Dominique Zamofing : merci pour ces questions. Terrain de foot : l'éclairage est soumis au règlement de l'AFF et je crois savoir qu'on doit bientôt avoir des éclairages de base de

Arrivé au terme de cette assemblée, je n'aimerais pas omettre de vous remercier de votre participation de ce soir, mais aussi de votre fidélité, de l'intérêt que vous portez aux affaires communales ainsi que de la confiance que vous témoignez à vos autorités dont le seul souci est la garantie de la qualité de vie, des prestations aux citoyens et à la bonne gestion des deniers communaux. Je remercie également mes collègues du conseil communal pour leur confiance et leur engagement sans faille tout au long de l'année.

Je tiens à remercier, en cette fin d'année, le personnel communal de l'administration, de l'édilité, les auxiliaires, les membres des commissions communales, les corps enseignants, les sapeurs-pompiers et les membres du Memento.ch.

Merci pour votre engagement et votre fidélité.

Merci également à vous chers citoyens de la commune de Hauterive pour votre fidélité aux assemblées communales, pour le soutien envers vos autorités et pour tout ce que vous apportez pour que Hauterive soit une commune où il fait bon vivre.

Excellente fête de fin d'année à tous, restez en bonne santé et vive la commune de Hauterive!

Je clos cette assemblée du budget 2023.

Merci et excellente fin de soirée

La séance est levée à 21h40

LE CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire

Le

Chantal Duennen

Dominique Zam g